

Grèbe à cou noir, *Podiceps nigricollis* (Brehm, 1831)

Classification (ordre, famille) : Podicipédiformes, Podicipédidés

Description de l'espèce

Petit grèbe au corps arrondi et trapu, et à l'arrière apparaissant nettement tronqué en raison de la brièveté de la queue. Le front abrupt et la calotte légèrement pointue, proéminente au dessus des yeux, lui confèrent une tête plutôt carrée. Le bec, de couleur noire, est fin, pointu et nettement retroussé. L'adulte revêt un plumage nuptial très raffiné en mars-avril. Il se reconnaît alors aisément à sa coloration noir brillant étendue au niveau des parties supérieures, du cou et de la tête. Les flancs, brun-roussâtres tranchent avec le reste du corps noirâtre. Une touffe de longues plumes dorées se déploie en éventail, à l'arrière de l'œil, vers les cotés de la tête, recouvrant entièrement les couvertures parotiques. L'iris est rouge.

En vol, on note sur le bord postérieur de l'aile sombre, la présence d'une zone blanche, au niveau des plumes secondaires, atteignant les primaires les plus internes.

Le plumage internuptial, acquis majoritairement en septembre, est nettement plus terne et assez sombre. Le dessus, la calotte, la nuque et les joues sont noirs. La couleur sombre des couvertures parotiques, à délimitation floue, descend nettement en dessous de l'œil. La gorge et les cotés de la nuque sont blancs. On distingue également une zone sombre bien visible à l'avant du cou. Les flancs sont gris foncés.

Les jeunes présentent un plumage identique à celui des adultes internuptiaux, avec toutefois, les parties sombres plus brunes.

La mue se déroule essentiellement entre la mi-février et la mi-avril, puis de fin-août à fin-octobre [2 ; bg7].

Le cri consiste en des sifflements clairs et plaintifs. Lors des parades nuptiales, il émet un trille aigu et prolongé (JCR, CD1/pl.7).

Longueur totale du corps : 28 à 34 cm. Poids : 210 à 450 g [bg7].

Difficultés d'identification (similitudes)

En plumage hivernal, le Grèbe à cou noir peut être facilement confondu avec le Grèbe esclavon *Podiceps auritus*, dont la taille, la coloration et la silhouette générale sont très proches. Séparer ces deux espèces est alors délicat dans les secteurs où ils hivernent ensemble. Par rapport à ce dernier, il s'en distingue par des critères de structure : forme du bec retroussé (droit chez l'esclavon), silhouette plus arrondie car il gonfle le corps comme le Grèbe castagneux *Tachybaptus ruficollis* [8] (silhouette plus allongée chez l'esclavon), front vertical (aplatis chez l'esclavon) et de contraste : le sombre des joues descend bien en dessous de l'œil (les parotiques sont entièrement blanches chez l'esclavon, le noir se limitant à la calotte au dessus de l'œil). La délimitation est floue entre les zones noires et blanches de la tête.

En vol le Grèbe à cou noir apparaît plus rond et la barre blanche alaire s'étend des secondaires à une partie des primaires alors que le Grèbe esclavon, plus élancé, possède une barre blanche restreinte aux secondaires [5].

Répartition géographique

Le Grèbe à cou noir occupe essentiellement les zones tempérées d'Amérique du Nord, d'Europe et d'Asie et en Afrique Australe. On distingue trois sous-espèces suivant la distribution géographique : *P. n. nigricollis* en Eurasie, *P. n. gurneyi* en Afrique australe et *P. n. californicus* pour les Amériques du Nord et centrales [bg7].

En Europe, il est répandu à l'échelle continentale, de manière discontinue. En Europe moyenne et méridionale, c'est un nicheur rare et dispersé qui a étendu son aire de reproduction vers le nord et l'ouest suite à l'assèchement des lacs de la région Caspienne au XIXe siècle [bg53]. En période internuptiale, les populations du Paléarctique Occidental migrent vers l'Europe de l'Ouest et du Sud, ainsi qu'au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Certains individus atteignent également des régions plus au sud, de la Mauritanie, jusqu'au Sénégal. Il hiverne alors sur les zones maritimes, le long des côtes des îles britanniques au Maroc, les mers Méditerranée, Adriatique, Noire et Caspienne [bg7].

En France, l'espèce se reproduit principalement dans le centre du pays et localement dans le nord et l'est : le Forez, la Brenne, la Sologne, la Dombes, la Lorraine et le Nord-Pas-de-Calais. La nidification a également été constatée dans une moindre mesure en Picardie, Normandie, Ile-de-France, Pays-de-la-Loire, Champagne-Ardenne, Auvergne, Provence-Alpes-Côte-d'Azur (Camargue, complexe de l'Étang de Berre) et Roussillon [bg19]. Il est aussi nicheur occasionnel en Mayenne et dans l'Yonne. Les populations hivernantes, principalement littorales, se concentrent sur les sites majeurs suivants de la façade atlantique (Bretagne) à la Méditerranée : l'étang de Berre dans les Bouches-du-Rhône, la Rade de Brest dans le Finistère, le Golf du Morbihan, les étangs de Thau et de Bagnas et montpellierains dans l'Hérault [bg19]. Certains individus hivernent à l'intérieur du pays dans les régions de grands étangs ou de lacs comme dans le Bourbonnais ou le Léman.

Biologie

Ecologie

Le Grèbe à cou noir fréquente les étangs de piscicultures et les étangs intérieurs possédant à la fois des surfaces dégagées et de la végétation rivulaire (Carex, Phragmites) et aquatique abondante. Il occupe occasionnellement les bassins de décantation. Sur les sites de nidification, il s'associe très souvent, de manière sympatrique, à des colonies de Mouette rieuse *Larus ridibundus* [14] ou de Guifette moustac *Chlidonias hybridus*. La proximité de colonies de telles espèces fournit une protection aux grèbes à cou noir vis-à-vis des prédateurs et augmente le succès de la reproduction.

Comportement

Le Grèbe à cou noir poursuit les petits poissons avec habileté, descendant jusqu'à trois mètres de profondeur, pour réapparaître à une distance assez grande du point de plongée, une demi-minute après son immersion. Il se déplace également en surface, se nourrissant d'insectes présents sur l'eau.

Lors des parades nuptiales, les partenaires, positionnés très près l'un de l'autre, s'affrontent en secouant la tête, se dressent dans l'eau face à face et cou tendu et montrant leur ventre blanc, tout en émettant des trilles en duo [7].

Les regroupements postnuptiaux ont lieu dès la fin juin et en juillet sur les sites de reproduction. La migration, essentiellement nocturne, est perceptible de juillet à novembre lorsque les oiseaux rejoignent leurs zones d'hivernages maritimes (côtes, estuaires, étangs, lacs, baies...), où les effectifs augmentent progressivement, avec des rassemblements souvent conséquents (4 400 le 22/08/1997 et 5 700 le 24/09/2005 à Saint-Chamas sur l'Etang de Berre) [T. LOUVEL, comm. pers.]. Le passage pré-nuptial se produit de février à fin avril. L'effectif le plus important a été enregistré sur l'Etang de Berre le 11/03/2003, avec 13 166 individus [T. LOUVEL, comm. pers.].

Reproduction et dynamique de population

Espèce monogame pendant la période de reproduction, la formation des couples commence lors des haltes migratoires pré-nuptiales et se poursuit rapidement lors de l'arrivée sur les sites de nidification à partir de mi-février. Ils ne s'établissent toutefois qu'en avril ou en mai.

La nidification s'effectue souvent en colonies pouvant atteindre quelques centaines de couples. Plusieurs nids sont conçus avant que le couple ne s'établisse dans l'un d'eux. Ce dernier, d'un diamètre d'environ 25 cm, est construit dans une végétation d'hélophyte, à ras de l'eau. Il consiste en un amas flottant de débris végétaux (feuilles, tiges de roseaux...). La ponte se produit entre la fin-avril et mi-juillet, mais essentiellement de la mi-mai à la fin juin. Elle comporte trois à quatre œufs qui éclosent après 19 à 23 jours d'incubation. Les jeunes, portés après l'éclosion ("cramponnés" au dos de la femelle), deviennent indépendants à l'âge de quatre à cinq semaines. Ils sont alors souvent regroupés en « crèches », encadrés par les adultes.

La maturité sexuelle survient à l'âge de un ou deux ans.

Régime alimentaire

Le régime alimentaire du Grèbe à cou noir varie en fonction du milieu dans lequel il évolue et de la période de l'année. Il se nourrit d'insectes (adultes et larves de Coléoptères aquatiques et terrestres, phryganes, punaises aquatiques, larves de libellules, éphémères et Diptères), mollusques, amphibiens, poissons (perche, gobies) et crustacés qu'il capture à la surface de l'eau ou en profondeur. En été, sa nourriture se compose essentiellement d'insectes picorés sur l'eau ou happés dans l'air [7 ; bg7]. En période de reproduction, le Grèbe à cou noir consomme principalement des invertébrés aquatiques [7 ; bg15].

Habitats de l'Annexe I de la Directive Habitats susceptibles d'être concernés

1130 - Estuaires (Cor. 13.2 et 11.2)

1150*- Lagunes côtières (Cor. 21)

1160 - Grandes criques et baies peu profondes (Cor. 12)

3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition* (Cor. 22.13 x (22.41 et 22.421))

3160 - Lacs et mares dystrophes naturels (Cor. 22.14)

3250 - Rivières permanentes méditerranéennes à *Glaucium flavum* (Cor. 24.225)

3270 - Rivières avec berges vaseuses avec végétation du *Chenopodion rubri* et du *Bidention* (Cor. 24.52)

3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du *Paspalo-Agrostidion* avec rideaux boisés riverains à *Salix* et *Populus alba* (Cor. 24.53)

Statut juridique de l'espèce

Espèce protégée (Article 1 et 5 de l'arrêté modifié du 17 avril 1981), inscrite à l'Annexe II de la Convention de Berne et listée en catégorie C1 de l'AEWA (populations d'Europe/ sud et ouest Europe et nord de l'Afrique).

Présence de l'espèce dans les espaces protégés

Les ZPS abritent l'essentiel de l'effectif national nicheur. Les sites rhônalpins abritent les colonies les plus importantes : la Dombes et le Forez. L'espèce se reproduit également dans les ZPS suivantes : Brenne, Sologne, Lac de Grand-Lieu.

La population hivernante se concentre sur les sites protégés suivants : Rade de Brest dans le Finistère, le Golfe du Morbihan, les étangs de Thau et de Bagnas (RNN), les étangs montpelliérains (ZPS), Etangs du narbonnais, Etang du Biguglia et la Camargue (RNN).

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

En Europe, les zones de reproduction du Grèbe à cou noir sont morcelées et dispersées. La population nicheuse européenne, concentrée en Russie et dans les pays slaves, est assez réduite (moins de 96 000 couples), mais elle a connue une forte augmentation entre 1970 et 1990. Pendant les années 1990-2000, les effectifs ont diminué dans les pays de l'Est, et notamment en Roumanie. Les bastions russe et ukrainien de l'espèce demeurent toutefois relativement stables. En Europe occidentale (France, Benelux, Allemagne, Grande-Bretagne), les effectifs s'accroissent de manière lente, mais régulière. Les pays abritant les populations les plus importantes sont la Russie (30 000 à 60 000 couples), suivie de l'Ukraine, la Pologne, la Roumanie, l'Allemagne et la France. La population européenne est donc considérée comme stable et présente un statut de conservation favorable [bg2].

En France, il niche depuis le début du XXe siècle où les premiers cas de reproduction sont notés en Dombes [4]. Il a ensuite progressé régulièrement depuis l'inventaire de MAYAUD en 1936 [bg45]. Entre 1970 et 1975, on évaluait la population nicheuse à 200-300 couples [bg70].

La population nicheuse française se situe entre 1 200 et 1 500 couples [bg2]. En région Centre, le noyau principal réside en Brenne avec un effectif globalement stable de 150-250 couples [LPO Brenne, comm. pers.], mais fluctuant parfois fortement d'une année sur l'autre, et en Sologne (40-110 couples) [F. PELSY, comm. pers.] où la population tend à se stabiliser, voire à décroître légèrement après une augmentation régulière de 1970 à 2000 [3 ; 12]. Depuis le début des années 2000, il a tendance dans cette région à s'étendre vers des départements limitrophes comme l'Indre-et-Loire : six couples en 2003 et 12 en 2004 [1]. La population rhônalpine représente près de la moitié de la population nationale avec 300-350 couples dans le Forez et 200-300 couples en Dombes. Ces effectifs sont, comme pour la Brenne, stables, mais soumis à des variations annuelles importantes [bg6]. Dans le Nord-Pas-de-Calais, la tendance est à l'augmentation (140 couples) depuis son implantation en 1983 en Picardie [bg67]. Les étangs lorrains accueillent une population plus réduite (60 couples) et dont les effectifs sont en stagnation.

Dans la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, une nidification régulière est uniquement constatée sur le complexe de l'Etang de Berre (étangs Pourra et Citis) depuis 1995 pour environ 10-15 couples [6]. En Normandie, l'espèce se reproduit depuis le début des années 1980 [11].

Son statut de conservation en France est considéré comme « rare », la tendance de ses effectifs nicheurs et hivernants étant à l'augmentation. Abritant moins de 10% de la population nicheuse européenne, la France constitue toutefois une zone d'hivernage importante pour l'espèce, regroupant plus de 11% de la population biogéographique du Paléarctique Occidental [bg53].

La population hivernante française, dont la tendance est à l'augmentation, varie entre 10 000 et 16 000 individus comptés en janvier [bg42-non publié]. Parmi les principaux sites d'hivernage, l'Etang de Berre dans les Bouches-du-Rhône est aujourd'hui l'un des plus importants du Paléarctique Occidental. Sur ce site, l'effectif hivernant a progressivement augmenté, passant de quelques centaines à un millier d'individus au début des années 1980 [9] à 4 000 à 5 000 actuellement [bg42-non publié]. Cet accroissement est probablement corrélé à l'effondrement des effectifs en Camargue et sur le Lac Léman.

Menaces potentielles

Le Grèbe à cou noir supporte difficilement les modifications affectant les plans d'eau occupés lors de la saison de nidification : le faucardage estival et l'emploi d'herbicides (par exemple en Brenne) [13] supprimant la végétation aquatique, l'assèchement des étangs, l'urbanisation, le dérangement volontaire ou involontaire des colonies (loisirs nautiques, la pêche), la pisciculture, le déversements d'eaux fortement polluées dans des bassins (par exemple les bassins de décantation du Nord-Pas-de-Calais) [bg67], réduisent fortement les possibilités de reproduction. La concentration des oiseaux, regroupés en colonies sur quelques sites, augmente de surcroît la vulnérabilité des populations à l'échelle locale ou régionale.

Le long des côtes, la population hivernale est principalement sensible aux pollutions marines par les hydrocarbures (marées noires et dégazages) entraînant annuellement la découverte d'individus mazoutés le long des plages françaises [bg15 ; bg53]. En méditerranée, la pêche à la nasse dans les étangs littoraux est une cause de mortalité hivernale d'importance mal connue.

Propositions de gestion

Le maintien de la population française passe par la bonne gestion des milieux aquatiques : assurer un niveau d'eau stable et un taux de salinité approprié pendant la saison de nidification notamment après l'assec estival quand il est pratiqué [bg53]. Le maintien de la qualité de l'eau est également important. Il convient d'éviter l'eutrophisation et une turbidité trop importante. La préservation systématique des colonies de mouettes rieuses et de guifettes moustacs au niveau national favorise également l'installation de nouvelles colonies de grèbes à cou noir, en assurant notamment la quiétude en période de reproduction.

Il convient aussi d'éviter l'utilisation d'herbicides supprimant la végétation aquatique.

La prévention des marées noires, du déballastage chronique, des pollutions marines accidentelles et des rejets en mer constitue un ensemble de mesures à mettre en œuvre.

Etudes et recherches à développer

Cette espèce ne fait pas l'objet d'études particulières concernant son écologie et l'évolution de ses populations en France. Pourtant, de simples suivis des couples nicheurs sont relativement aisés à mettre en œuvre sur un ensemble de sites échantillons distribués à travers l'aire de distribution de l'espèce, ainsi qu'une analyse du succès de la reproduction. Cela offrirait des indicateurs de tendances de l'espèce, à mettre en relation avec les conditions climatiques et de milieu.

Les comptages hivernaux permettent un assez bon suivi des populations d'Europe centrale qui hivernent sur quelques sites majeurs en France. Ils doivent se poursuivre.

Il serait souhaitable de mieux comprendre les relations interspécifiques entre le Grèbe à cou noir et les colonies de Laridés à l'instar des travaux de LYON & EVERDING [10].

Une enquête sur la mortalité dans les nasses des pêcheurs professionnels des étangs littoraux méditerranéens pourrait être envisagée afin d'identifier l'existence ou non d'une menace sur la population hivernante dans cette région.

Bibliographie

1. BAETA, R., ISSA, N. & PRESENT, J. (2005).- Synthèse des observations pour l'année 2004 en Indre-et-Loire. *Le P'tit Grav'* 3: 3-55.
2. BAKER, K. (1993).- *Identification Guide to European Non-Passerines*. BTO Guide 24. British Trust for Ornithology, Thetford. 332 p.
3. BEIGNET, A. & SERVEAU, J.M. (1999).- Evolution des populations de plusieurs oiseaux d'eau nichant sur les étangs de Sologne. *Recherches Naturalistes en Région Centre* 5: 5-45.
4. BERNARD, H. (1909).- Catalogue des oiseaux vus dans l'Ain. *Bulletin de la Société naturelle de l'Ain* 54-55: 1-37.
5. BLONDAHL, A., BREIFE, B. & HOLMSTRÖM, N. (2003).- *Flight identification of European Seabirds*. Helm. 374 p.
6. FLITTI, A., BRUN, L. & KABOUCHE, B. (2002).- *Inventaire ornithologique sur le pourtour de l'étang de Berre, années 2001/2002*. Rapport SIBOJAI / LPO PACA. 75 p.
7. GEROUDET, P. (1999).- *Les Palmipèdes d'Europe*. 4e Edition. Delachaux et Niestlé, Lausanne, Suisse. 510 p.
8. HARRIS, A., TUCKER, L. & VINICOMBE, K. (1992).- *Identifier les oiseaux. Comment éviter les confusions*. Delachaux et Niestlé. 223 p.
9. IBORRA, O., DHERMAIN, F. & VIDAL, P. (1991).- L'hivernage du Grèbe à cou noir *Podiceps nigricollis* sur l'étang de Berre (Bouches-du-Rhône). *Alauda* 59(4): 195-205.
10. LYON, B.E. & EVERDING, S. (1996).- High frequency of conspecific brood parasitism in a colonial waterbird, the Eared Grebe *Podiceps nigricollis*. *Journal of Avian Biology* 27(3): 238-244
11. MOREAU, G. & MOREAU, J. (1984).- Première nidification du Grèbe à cou noir en Normandie. *Le Cormoran* 5(26): 130.
12. PERTHUIS, A. (1994).- *Atlas des oiseaux nicheurs de Loir-et-Cher, « 2ème partie, les non passereaux »*. Lien ornithologique de Loir-et-Cher
13. TROTIGNON, J. & WILLIAMS, T. (1989).- *Oiseaux nicheurs menacés de la Brenne*. Secrétariat d'Etat à l'Environnement. 84 p.
14. TROUVILLIEZ, J. (1984).- *Les relations interspécifiques dans les populations animales. Premiers éléments d'étude de l'association entre le Grèbe à cou noir et la Mouette rieuse*. E.N.G.R.E.F., Paris. 35 p.